

• **L'ADHERENT :**

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE (FACULTATIF) :

E-MAIL : (FACULTATIF)

• **LE RESPONSABLE LEGAL :**

NOM : PRÉNOM :

TÉLÉPHONE DOMICILE : TÉLÉPHONE PORTABLE :

E-MAIL :

• **L'INSCRIPTION (ANNUELLE - DE DATE A DATE) :**

DATE D'INSCRIPTION : DATE D'ECHEANCE :

• **TARIF :** EUROS

• **MODE DE REGLEMENT :**

- Chèque(s) : 1^{er} chèque euros Espèces :euros
2^{ème} chèque euros Pass 92 :euros
3^{ème} chèque euros Ticket coup de pouce (CAF) :euros

• **AUTORISATIONS (cochez les autorisations approuvées) :**

- Je soussigné, Madame / Monsieur, parent/tuteur de l'enfant nommé ci-dessus, l'autorise à pratiquer l'activité « Pass Fitness Jeunes ».
- J'autorise le responsable de l'activité à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence.
- J'autorise Dynamic Sèvres à faire paraître mon enfant dans le cadre de son activité sportive sur ses supports de communication.

Fait à Sèvres le :

Signature de l'adhérent :

Signature du responsable :

La signature de ce formulaire implique l'acceptation de règlement du « Pass Fitness Jeunes »

REGLEMENT PASS' FITNESS JEUNES

L'usage du Pass' Fitness Jeunes implique l'acceptation du règlement intérieur du Gymnase des Cent Gardes qui est à la disposition des adhérents à l'accueil du gymnase, ainsi qu'un livre de remarques et de suggestions.

ARTICLE 1 – TENUE VESTIMENTAIRE

Les adhérents devront constamment avoir une tenue vestimentaire correcte adaptée à la pratique du sport, pas de casquette ni de bonnet, ainsi qu'une attitude respectueuse vis à vis des autres, excluant tout signe ostentatoire d'appartenance religieuse, politique ou philosophique.

Tenue exigée :

- ❑ Tenue de sport et chaussures à usage strictement réservé à l'utilisation de la salle.
- ❑ Maillot de bain et serviette pour accès au sauna (douche obligatoire).

ARTICLE 2 – AGE MINIMUM

L'âge minimum requis pour l'obtention du Pass' Fitness Jeunes est de 13 ans. Une autorisation parentale est exigée.

ARTICLE 3 - MATERIEL

Une serviette (taille minimum : 40 x 60 cm.) est indispensable pour tout travail sur les appareils et tapis. Tout matériel utilisé, aussi bien dans les salles de cours que sur le plateau, devra être rangé par l'utilisateur après chaque usage.

Dans les vestiaires, des casiers sont mis à disposition des adhérents. Vous devez apporter votre cadenas pour la fermeture du casier. A la fin de votre séance vous devrez retirer vos affaires ainsi que le cadenas et laisser le casier libre. Dans le cas contraire Dynamic Sèvres enlèvera le cadenas et déposera le contenu du casier au service des objets trouvés sans que l'adhérent puisse demander un dédommagement.

ARTICLE 4 - VOL

La Direction décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte du gymnase.

ARTICLE 5 - FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Pendant la durée de l'abonnement, des fermetures pourront avoir lieu notamment pour jours fériés, travaux, entretien, contraintes techniques ou événements sportifs. En cas de fermeture consécutive supérieure à 30 jours, la durée de l'abonnement sera prolongée d'autant.

ARTICLE 6 - INCESSIBILITE DU PASS' FITNESS JEUNES

Le Pass Fitness Jeunes est personnel et incessible. Il n'autorise pas au détenteur à inviter des tiers. Il ne peut pas être remboursée ou suspendu à la demande de l'adhérent.

ARTICLE 7 - TELEPHONE PORTABLE

L'usage du téléphone portable est interdit en salle et durant les cours.

ARTICLE 8 – ACTIVITES

Les activités comprises dans le Pass' Fitness Jeunes sont les cours collectifs et l'usage des appareils de cardio-training. Sur le plateau, l'utilisation des appareils de musculation est strictement interdite.

ARTICLE 9– RESPONSABILITE

En dehors de l'activité, l'adhérent n'est pas sous la responsabilité de la structure ni sous celle des éducateurs sportifs.

ARTICLE 10 - NON-RESPECT DU REGLEMENT

Le non-respect du présent règlement entraînera la rupture du contrat sans que l'adhérent puisse prétendre à une contrepartie financière.